

Le PDES, un outil pour développer l'écomobilité scolaire sur votre territoire

Animée par :



Trouver des alternatives à l'usage de la voiture individuelle

Le PDES qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2014, le **Plan de Protection de l'Atmosphère** (PPA) a rendu obligatoire les **Plans de Déplacements** (PDES) dans tous les établissements scolaires de plus de 250 personnes (élèves et personnels) sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Cela concerne notamment les collèges de votre territoire.

Un Plan de Déplacement Etablissement Scolaire est un document stratégique qui vise à mettre en lumière les freins à l'**écomobilité**, identifier les opportunités et mettre en place des solutions écomobiles. Il se compose d'un diagnostic et d'un plan d'actions, suivis par un **comité de pilotage**.

Le PDES permet une réflexion sur la mobilité de l'ensemble des usagers du collège (élèves, personnel, parents). Les bienfaits sont multiples : se déplacer de manière plus sûre, bénéfique pour la **santé** (aussi bien que physique que psychologique), plus respectueuse de l'**environnement**, tout en faisant des **économies**. On peut ainsi améliorer la **sécurité** du site et son **accessibilité**.

Les étapes de constitution d'un PDES



Enquête mobilité proposée par le CREM



Lancement & constitution du comité de pilotage

Conduire un diagnostic

Elaborer un plan d'actions

Réaliser les mesures du plan

Evaluer la démarche



Les PDES permettent de réaliser des actions concrètes et adaptées aux spécificités de votre territoire !

Le PDES, un outil pour développer l'écomobilité scolaire sur votre territoire

Trouver des alternatives à l'usage de la voiture individuelle

Le **Crem** (Centre régional de ressources en écomobilité) animé par l'association Droit au Vélo – ADAV, s'est vu confié une mission sur 3 ans, par le Rectorat, l'Ademe, la DREAL et le conseil départemental du Nord afin d'accompagner la mise en place de PDES sur le territoire soumis à l'obligation du PPA. A ce titre, un poste de chargé de mission PDES a été créé.

Dans les collèges du Nord et du Pas-de-Calais, un « référent mobilité » est en charge de la coordination du PDES. Le Crem a commencé à former ces référents à la méthodologie du plan de déplacement au mois d'octobre 2020.

Une deuxième formation va être organisée en novembre. Le but est de créer du lien entre les acteurs politiques des territoires et les référents mobilités des collèges.



Comment vous impliquer dans la démarche ?

Les référents ont besoin de mieux comprendre les projets et dynamiques de leur territoire. C'est pourquoi nous **vous invitons à interagir avec eux lors d'une visio-conférence** :

**Le 16/11/2020, de 9h à 11h
En visioconférence**

Le lien de connexion vous sera fourni par email quelques jours avant la formation

L'intérêt de cet échange sera de créer du lien avec les référents mobilité, et éventuellement par la suite de **participer au comité de pilotage PDES** des établissements de votre territoire.

Pour plus d'informations, www.ecomobilite.org/-ecomobilite-scolaire-
Inscriptions : raphael.honorez@droitauvelo.org

Partenaires :

